

À cette séance ordinaire, tenue le 6 février 2023, au salon funéraire, au 113, rue Principale, étaient présents : Madame Claude Lapointe, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et trois (3) personnes assistent à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).  
Madame Marjolaine Lachance est absente

22-23

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications demandées

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 16 janvier 2023 au 6 février 2023
4. Adoption second projet règlement modifiant le règlement de zonage pour activité agro-touristique, conteneurs et autres dispositions
5. Adoption second projet règlement modifiant le règlement de construction et permis et certificat pour activité agro-touristique, conteneurs et autres dispositions
6. Demande de confirmation écrite au CISSS CA sur la nature du projet au CHSLD Ste-Hénédine et des explications sur la fermeture temporaire prévue
7. PRABAM
8. Vente pour taxes
9. Demande pour fermeture Route Langevin pour activité course /marche au profit de l'école La Découverte du 21 mai 2023
10. Autorisation participation congrès ADMQ 2023
11. Offre Desjardins - publicité
12. Correspondance
13. Varia – Autorisation signature à TELUS suite au dépôt du plan final de desserte Développement Chabot  
– Autorisation signature maire et directeur général greffier-trésorier d'acte de servitude égouts des parties de lot 4 980 033, 4 980 034 4 980 035
14. Période de questions

- 23-23                    **Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023**  
 Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Christian Roy  
 et résolu unanimement;  
 Que le procès-verbal du 9 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.
- 24-23                    **Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 16  
 janvier au 6 février 2023**  
 Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Pascal Laverdière  
 Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et  
 paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- |                    |                        |            |              |
|--------------------|------------------------|------------|--------------|
| Les dépôts directs | 501086 à 501092        | Totalisant | 14 061.96\$  |
| numéros            |                        |            |              |
| Les paiement       | 1519 à 1538            | Totalisant | 18 626.96\$  |
| directs #          |                        |            |              |
| Chèques #          | 16765 à 16501          | Totalisant | 142 892.12\$ |
|                    | Pour un grand total de |            | 175 581.04\$ |
- 25-23                    **Adoption second projet règlement modifiant le règlement de  
 zonage 328-08 pour activité agro-touristique, conteneurs et  
 autres dispositions**  
 CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet du 9 janvier 2023;  
 CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées suite aux  
 commentaires du service d'aménagement de la MRC;  
 CONSIDÉRANT les commentaires reçus à la consultation publique du  
 23 janvier 2023;  
 Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu  
 unanimement  
 Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène adopte le second projet  
 visant à modifier le règlement de zonage # 328-08 pour les activités  
 agro-touristiques, les conteneurs maritimes et les dispositions diverses  
 tel que présenté;  
 Que le tout soit transmis à la MRC Nouvelle-Beauce et qu'un avis sur  
 la possibilité d'une demande de participation à un référendum tel que  
 prévu à la loi pour les dispositions sujettes à cette approbation soit  
 donné.
- 26-23                    **Adoption second projet règlement modifiant le règlement de  
 construction 330-08 et permis et certificat 332-08 pour activité  
 agro-touristique, conteneurs et autres dispositions**  
 CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet du 9 janvier 2023;  
 CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications suite  
 à la consultation publique du 23 janvier 2023;  
 Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière  
 et résolu unanimement  
 Que le conseil municipal adopte le second projet visant à modifier le  
 règlement de construction 330-08 et le règlement 332-08 sur les  
 permis et certificats pour les activités agro-touristiques, les  
 conteneurs maritimes et les dispositions diverses tel que présenté.

27-23

**Demande de confirmation écrite au CISSS CA sur la nature du projet au CHSLD Ste-Hénédine et explications sur la fermeture temporaire prévue**

CONSIDÉRANT les commentaires et inquiétudes des proches des bénéficiaires, employés, bénévoles et la population en général de la municipalité sur un projet de relocalisation et de travaux au CHSLD Ste-Hénédine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voudrait obtenir par écrit des informations sur la nature du projet;

Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande à la direction du CISSS CA d'être informé par écrit sur la nature du projet au CHSLD de Ste-Hénédine notamment sur la durée, les coûts et les mesures d'atténuation pour les bénéficiaires et les employés dans les meilleurs délais.

28-23

**Demande pour fermeture Route Langevin pour activité course /marche au profit de l'école La Découverte du 21 mai 2023**

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer la route Langevin (direction Saint-Isidore) jusqu'à l'intersection de la route Coulombe / Saint-Jacques pour avoir un parcours sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prêter des équipements de signalisation et de services des employés pour cette activité;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise la fermeture de la route Langevin vers Saint-Isidore à partir de l'école La Découverte jusqu'à la limite de Saint-Isidore le 21 mai 2023 de 8h00 à 11h59 pour une activité de course/marche au profit de l'école La Découverte.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise également le prêt des équipements et les services des employés municipaux à cette fin pour aider la tenue de l'activité.

Un avis annonçant l'activité et la fermeture de route sera émis par la municipalité aux résidents du secteur, sur le site web, sur facebook et dans L'Info-Dinois du mois d'avril et de mai 2023.

29-23

**Demande à la municipalité de St-Isidore pour fermeture de la route Coulombe le 21 mai 2023 pour activité course/marche au profit de l'école La Découverte**

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir l'autorisation de la municipalité de St-Isidore pour la fermeture temporaire d'une section de la route Coulombe le dimanche 21 mai 2023 en avant-midi;

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à la municipalité de St-Isidore d'autoriser la fermeture temporaire le dimanche 21 mai 2023 entre 8h00 A.M. et 11h59 A.M. d'une section de la route Coulombe entre l'intersection St-Jacques et Coulombe et la limite de Ste-Hénédine;

Que la municipalité de Ste-Hénédine demande à la municipalité de St-Isidore que celle-ci mentionne cette activité et fermeture de la section de route auprès de sa population ;

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine s'occupe de la mise en place et de l'enlèvement de la signalisation et des signaleurs requis.

30-23

**Autorisation participation congrès ADMQ 2023**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer au congrès annuel de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général greffier-trésorier à participer à ce congrès;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'inscription du directeur général greffier-trésorier au congrès de l'ADMQ les 14, 15 et 16 juin 2023. Ses frais de déplacement (hébergement, repas, kilométrage) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement prévu à cette fin.

31-23

**Autorisation signature servitude avec Telus pour desserte développement Chabot**

CONSIDÉRANT la résolution 194-22 adoptée le 12 septembre 2022; CONSIDÉRANT le document révisé en date du 6 février 2023 par le représentant de TELUS no. projet 2878226

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le plan révisé en date du 6 février 2023 par TELUS pour la desserte du développement Chabot et autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs aux servitudes requises pour ce projet et à payer les frais d'arpentage et de notaire;

Le tout sera financé à même les sommes prévues au règlement d'emprunt 445-22.

32-23

**Autorisation signature acte servitude égouts lot 4 980 033, 4 980 034 et 4 980 035**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 443-22;

CONSIDÉRANT les documents d'entente signés avec les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la décision de la CPTAQ le 18 janvier 2023 dossier 436217

CONSIDÉRANT le mandat donné à Me Johannie Cloutier de procéder à la signature des actes dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer les actes de servitude notariés pour le passage des conduites d'égouts pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine sur les parties des lots 4 980 033; 4 980 034 et 4 980 035 tel qu'illustrés au plan et description technique préparé par Bruno Cyr, a.g. du 25 octobre 2022 dossier 2021-529 et autorise le paiement des frais prévus aux ententes négociées à même le règlement d'emprunt du développement Chabot 445-22

33-23

**Demande à la MRC de négocier avec MTQ pour modification au projet de clôture de piste cyclable**

CONSIDÉRANT les discussions avec le MTQ au sujet d'acquisition d'une surlargeur pour construire une halte cyclable et l'avis d'infraction à la réglementation municipale de reprise d'activité sur le tronçon d'un EFA suite d'une mise en demeure de Ferme Forvino; CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu d'étude qui avait été réalisée et de consultation du milieu avant de prendre position sur la reprise d'activité ferroviaire de cette EFA (emprise ferroviaire abandonnée) sur le territoire de la municipalité de Ste-Hénédine;

CONSIDÉRANT la réponse du directeur territoriale de Chaudière-Appalaches, M. Patrick Houle en date du 22 décembre 2022 qui confirme qu'il n'y aura pas de circulation ferroviaire sur ce tronçon mais qu'on y planifie de l'entreposage de wagons après avoir régulariser la non-conformité à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT les coûts importants de l'exigence d'une clôture de huit (8) pieds de haut versus une quatre (4) pieds pour un tronçon sans circulation ferroviaire mais étant planifié que pour des fins d'entreposage à long terme;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Ste-Hénédine demande à la MRC de renégocier l'obligation d'installer une clôture de 8 pieds pour le terrain de la piste cyclable sur la partie de l'EFA sur le territoire de la municipalité de Ste-Hénédine vu qu'il n'y aura pas de circulation ferroviaire à long terme mais seulement de l'entreposage dès que la réglementation municipale le permettra.

34-23

**Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est 20 heures 24 (20h24)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Yvon Asselin  
Maire

---

Yvon Marcoux  
Directeur général greffier-trésorier